

LETTRE OUVERTE à

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
et
Monsieur Arnaud MONTEBOURG
Ministre de l'Economie,
du Redressement productif et du Numérique

Siège Social et Laboratoire
2 Centre d'Activités
de La Moiserie - BP 80 160
02404 CHÂTEAU-THIERRY
Tél. : 03.23.83.98.98
Fax : 03.23.83.98.99

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

NOVACEL avec ses 500 salariés est aujourd'hui le dernier industriel national à fabriquer 100% de ses verres de prescription en France (à Château-Thierry-02). Depuis 20 ans nous nous battons pour préserver cette industrie en France et tentons constamment d'apporter les meilleures innovations techniques possibles à nos clients opticiens. De ce fait, nos investissements et nos créations d'emplois permanents font de notre usine de 13 000m² une des plus modernes d'Europe.

Malgré l'omniprésence des verres d'origine asiatique à faible coût, nous parvenons à faire croître notre entreprise et donc à développer l'emploi en Picardie grâce à la libre concurrence sur le marché Français. Nous sommes arrivés aujourd'hui à être le 4^{ème} verrier avec près de 5,5 millions de verres vendus en 2013.

Malheureusement cette situation est en train de se modifier dramatiquement. L'une des principales plateformes de service liée aux remboursements de soins, SANTECLAIR (œuvrant entre autres pour la MAAF et ALLIANZ) vient de décider de limiter via Appel d'Offre, la prise en charge possible des verres passant par leur réseau à trois verriers. Nous en sommes exclus : sur les 3 sociétés retenues, 2 sont étrangères.

SANTECLAIR est bien sûr libre de ses choix, mais comment peut-on accepter d'exclure de ses réseaux de remboursement la seule entreprise à encore fabriquer 100% de ses verres de prescription en France ? Comment peut-on obliger un opticien qui veut des verres 100% Français, et qui a choisi NOVACEL comme partenaire, à devoir choisir un autre verrier ? Et si le mode de fonctionnement de cette plateforme se généralise à d'autres, quel autre choix aurons-nous que de nous aussi faire fabriquer nos verres en Asie pour plus de rentabilité et en conséquence de licencier les personnes employées sur le site de production en Picardie ?

Comment ne pas voir non plus dans cette décision une entrave au choix de l'opticien et donc du porteur ?

Imposer 3 verriers c'est par définition exclure tous les autres et avec eux toutes les spécificités que peuvent apporter les différentes sociétés présentes. Cela en exclut aussi tout principe même de concurrence, voir même de création d'entreprise.

Comment une société aujourd'hui pourrait-elle se créer en France sachant qu'elle ne serait pas libre de vendre ses verres via certains réseaux ? Sachant que toute création apporte son lot d'innovation et de concurrence, accepter ce principe c'est freiner toute idée entrepreneuriale.

Le choix de SANTECLAIR nous force d'ores et déjà à envisager de changer nos modes de production et de fonctionnement car de nombreux partenaires opticiens NOVACEL n'auront pas d'autre choix que de changer de fournisseur pour tout ou partie de leurs achats.

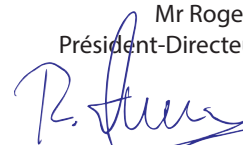
Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, cette lettre a pour vocation de vous alerter sur notre situation. Le domaine de l'Optique est montré du doigt depuis plusieurs mois et le gouvernement a souhaité plus de transparence et plus de concurrence dans notre domaine. Cette orientation de SANTECLAIR va selon nous à l'encontre de cette concurrence, de l'intérêt du porteur final, et de l'opticien qui ne pourront plus choisir leurs verres et leur partenaire.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, s'il est vrai que le domaine de l'Optique avait besoin d'être réformé, revu à la hausse en termes de qualité, de transparence et de concurrence, la situation actuelle n'est pas selon nous en adéquation avec cette démarche.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je vous demande de prendre en considération cette alerte car cette situation met en péril nos 500 emplois en Picardie. Nous vous demandons d'intervenir auprès de SANTECLAIR pour maintenir ouverte l'accessibilité de leur réseau à plus de concurrence.

En vous invitant à venir nous rencontrer pour vous présenter notre outil de production aujourd'hui menacé et en vous remerciant par avance de votre soutien, veuillez recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.

Mr Roger DÜNING,
Président-Directeur Général



Agence SUD-OUEST
62,rue benjamin Baillaud
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.63.63.68
Fax : 05.61.63.63.86

Agence SUD-EST
125, Boulevard Françoise DUPARC
13004 MARSEILLE
Tél. : 04.91.49.34.37
Fax : 04.91.34.92.14

Agence BELGIQUE
Cours Saint-Michel, 100
1040 BRUXELLES
Tél. : 0800.48.101
Fax : 0800.48.102